

Lévis, le 15 décembre 2015



Objet : Demande d'accès

Monsieur,

J'accuse réception de votre demande d'accès qui m'a été transmise le 11 décembre 2015 relativement à l'obtention de tous documents indiquant ou confirmant les sommes totales dégagées, distribuées et non distribuées tant pour les ajustements variables que pour les bonis des conseillers en gestion des ressources humaines, et ce, pour chacune des deux (2) dernières opérations de même que les dates auxquelles ces montants ont été versés.

À cet effet, vous trouverez en annexe deux (2) documents sur lesquels les renseignements requis sont regroupés sur un tableau. De plus, considérant que votre demande d'accès fait référence aux sommes totales dégagées, distribuées et non distribuées, vous comprendrez que nous avons caviardé les renseignements personnels contenus dans ces documents.

Quant aux dates des deux (2) dernières opérations de révision des traitements et octroi de bonis aux conseillères en gestion des ressources de La Financière agricole du Québec, nous tenons à vous informer que celles-ci sont les suivantes :

- Opération 2015 : L'ajustement salarial et les bonis ont été versés sur la paie du 25 juin 2015. L'ajustement salarial est rétroactif au 2 avril 2015;
- Opération 2014 : L'ajustement salarial a été effectué sur la paie du 12 juin 2014 (rétroactif au 2 avril 2014) et les bonis ont été versés sur la paie du 26 juin 2014.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La Responsable de la Loi sur l'accès
aux documents des organismes publics et sur
la protection des renseignements personnels,



Christine Massé

CM/sg

p. j

c. c. M^{me} Dominique Boucher, directrice des Ressources humaines